

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 13 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 13 mars 2023, 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-03-066 Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 mars 2023;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2023 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023

3.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Dunton Rainville, avocats et notaires - Accompagnement - Demande d'accès à l'information

3.3 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Dunton Rainville, avocats et notaires - Conformité du processus de règlement d'emprunt

3.4 Ratification et autorisation de paiement - Addenda au contrat de location temporaire de terrain - Luc Gervais et Marie-Pier Brunet

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Amendement - Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe

4.2 Embauche - Adjointe à la direction générale et greffière adjointe

4.3 Ratification de permanence - Employée 70-0012

4.4 Adoption - Grille salariale - Étudiants 2023

5. FINANCES

5.1 Adoption - Politique en cas de fraude

5.2 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Février 2023

5.3 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - février 2023

5.4 Ingénierie - Services professionnels - Surplus non affecté

5.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Appel d'offres 2023-001 - Services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets

5.6 Modification - Nom du fournisseur - Wood environnement & infrastructure solution Canada limitée

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Approbation - Mise à jour du 1er janvier 2023 de l'annexe A de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la région de Vaudreuil-Soulanges

6.2 Approbation – Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2022

6.3 Autorisation de signature et renouvellement d'abonnement - Rezilio Technologie Inc.

7. SERVICES URBAINS

7.1 Permission de voirie - Projet de conversion de système d'éclairage au DEL

7.2 Correction - Octroi de contrat - Akifer, génie-conseil - Élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable

7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Les entreprises Airstar Québec inc.

7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Signel services inc.

7.5 Ordre de changement no 2 - Robert Daoust et fils inc. - Collecte des résidus domestiques et alimentaires

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Aide financière - Club multisports Val-des-Prés

9.2 Autorisation de paiement - Réseau biblio de la Montérégie

9.3 Disposition de biens - Bibliothèque

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt 195-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 659 400 \$ pour divers travaux de pavage et trottoir sur le territoire de la Municipalité
- 10.2 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 193-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 756 400 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements
- 10.3 Adoption - Règlement d'emprunt numéro 194-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2023

2023-03-067 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS ET NOTAIRES - ACCOMPAGNEMENT - DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

2023-03-068 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement dans le cadre d'une demande d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Dunton Rainville, avocats et notaires;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Dunton Rainville, avocats et notaires pour l'accompagnement dans la demande d'accès à l'information;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer Dunton Rainville, avocats et notaires un montant maximal de 5 000,00 \$ plus les taxes, à même le poste budgétaire 02-140-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS ET NOTAIRES - CONFORMITÉ DU PROCESSUS DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

2023-03-069 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour la conformité du processus de règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Dunton Rainville, avocats et notaires;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Dunton Rainville, avocats et notaires pour l'accompagnement dans la conformité du processus de règlement d'emprunt;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer Dunton Rainville, avocats et notaires un montant maximal de 5 000,00 \$ plus les taxes, à même le poste budgétaire 02-130-01-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 **RATIFICATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ADDENDA AU CONTRAT DE LOCATION TEMPORAIRE DE TERRAIN - LUC GERVAIS ET MARIE-PIER BRUNET**

2023-03-070 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit utiliser une partie d'une terre agricole pour le chemin de contournement sur le chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une partie du terrain pour le chemin de contournement nécessite un contrat de location avec les propriétaires de ce terrain, Monsieur Luc Gervais et Madame Marie-Pier Brunet;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé en date du 4 septembre 2018 un contrat de location temporaire de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initialement signé arrivait à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le contrat de location temporaire de terrain afin de permettre à la Municipalité de continuer la location dudit terrain pour les fins susmentionnées et ce, jusqu'à ce que celle-ci ait entrepris et complété des démarches légales aux fins de pouvoir maintenir le chemin de contournement et en devenir propriétaire;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'addenda au contrat de location temporaire de terrain entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et les propriétaires du terrain, Monsieur Luc Gervais et Madame Marie-Pier Brunet;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente et d'affecter au poste budgétaire 02-230-00-512 la dépense pour la location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 AMENDEMENT - POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2023-03-071 CONSIDÉRANT le départ de l'employée 13-0016;
CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle employée;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe;
Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU
D'ADOPTER la politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe révisée en date du 13 mars 2023.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 EMBAUCHE - ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE ADJOINTE

2023-03-072 CONSIDÉRANT la vacance du poste d'ajointe à la direction générale et greffière adjointe à la Municipalité de Saint-Polycarpe;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier d'embaucher Madame Janye Gauthier;
Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU
D'ATTRIBUER le poste d'ajointe à la direction générale et greffière adjointe à Madame Janye Gauthier pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux, et ce, à compter du 27 mars 2023;
DE FIXER le nombre de semaines de vacances à trois semaines annuellement à compter du 1er janvier 2024;
DE MODIFIER en conséquence les annexes A et B de la Politique de travail des employés cadres de la Municipalité de Saint-Polycarpe.
DE FIXER le salaire annuel de Madame Janye Gauthier à 65 000 \$.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 RATIFICATION DE PERMANENCE - EMPLOYÉE 70-0012

2023-03-073 CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employée 70-0012 venait à échéance le 25 janvier 2023;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des loisirs et des communications d'accorder la permanence à l'employée 70-0012
Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU
DE RATIFIER la permanence de l'employée 70-0012 au poste de responsable bibliothèque et vie communautaire, et ce, rétroactivement au

25 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4 **ADOPTION - GRILLE SALARIALE - ÉTUDIANTS 2023**

2023-03-074 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la rémunération des employés qui travailleront lors de la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum au 1er mai 2023;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les grilles salariales suivantes pour les employés étudiants pour la saison 2023 :

Poste	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année
Coordonnateur	19,06 \$	19,43 \$	19,80 \$
Moniteur	15,25 \$	15,55 \$	15,85 \$
Accompagnateur spécialisé	15,89 \$	16,20 \$	16,51 \$

Poste	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
Manœuvre étudiant	15,25 \$	15,47 \$	16,76 \$	18,05 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **ADOPTION - POLITIQUE EN CAS DE FRAUDE**

2023-03-075 CONSIDÉRANT la recommandation du vérificateur dans le rapport de l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'adopter une politique en cas de fraude;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique en cas de fraude;

D'AUTORISER le Maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer la Politique en cas de fraude donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - FÉVRIER 2023**

2023-03-076 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-03 des transferts budgétaires du mois de février 2023 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2023-03 des transferts budgétaires du mois de février 2023;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 506 784,84 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	374 228,06 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	61 155,98 \$
Salaires nets	71 400,77 \$
TOTAL	506 784,84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur générale et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Éric Lachapelle
Directeur générale et greffier-trésorier

5.3 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - FÉVRIER 2023**

2023-03-077 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 189,96 \$ pour le mois de février 2023 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de février 2023 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 189,96 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **INGÉNIERIE - SERVICES PROFESSIONNELS - SURPLUS NON AFFECTÉ**

2023-03-078 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe requiert les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront majoritairement imputés aux projets d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'emprunt des divers projets d'investissement ne sont pas encore autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la loi permet qu'une partie de l'emprunt non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt soumis aux personnes habiles à voter ou à 10 % dans le cas d'un règlement n'y ayant pas été assujetti serve à renflouer le fonds

général de la Municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement relativement à l'objet de celui-ci. Aucune autre somme ne peut être engagée avant l'entrée en vigueur du règlement.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER un montant de 200 000 \$ à même le surplus non affecté afin d'avoir les crédits nécessaires pour débiter les projets, le tout à même le poste budgétaire 03-410-00-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES 2023-001 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS**

2023-03-079 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2023-001 pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

CONSIDÉRANT l'évaluation des offres faites par le comité de sélection dûment formé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue est la suivante :

Soumissionnaire	Pointage	Offre de prix	Pointage final	Rang
GESPRO Groupe-Conseil Inc.	92	639 705,49 \$	2.219771476	1

CONSIDÉRANT l'estimé au montant de 840 344,67 \$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise GESPRO Groupe-Conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer l'entreprise GESPRO Groupe-Conseil Inc. un montant maximal de 639 705,49 \$ plus les taxes, à même les projets d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.6 **MODIFICATION - NOM DU FOURNISSEUR - WOOD ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE SOLUTION CANADA LIMITÉE**

2023-03-080 CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-242 pour le prolongement du contrat à Wood solutions en environnement et infrastructure;

CONSIDÉRANT l'avis reçu du fournisseur relativement à un changement de nom de l'entreprise;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou

ET RÉSOLU

DE MODIFIER le nom du fournisseur pour : WSP E&I Canada Limitée;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer les factures pour ce contrat à WSP E&I Canada Limitée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 APPROBATION - MISE À JOUR DU 1ER JANVIER 2023 DE L'ANNEXE A DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE POUR LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES

2023-03-081 CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie (L. R. Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) le 1er juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénéralant au-delà des capacités des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour but d'assurer les besoins en renfort et que cette entente est en place depuis 2010 dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A fait partie intégrante de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A était due pour un rattrapage des taux d'entraide pour compenser l'écart entre les taux payés aux pompiers par les municipalités/villes versus les taux facturés aux municipalités/villes qui ont demandées de l'entraide;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A avec la mise à jour des taux pour l'année 2023 a été présentée aux directeurs des services d'incendie des municipalités et des villes de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvé à l'unanimité;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A prévoit que ces taux seront majorés par la moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels de l'indice IPC Montréal tel que publié par Statistique Canada et ajusté dans les trente (30) jours de la dernière publication de l'indice de l'année précédente à partir de l'année 2023.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER ET D'ENTÉRINER la mise à jour des taux pour l'année 2023 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux directeurs généraux des vingt-deux autres municipalités de la MRC, pour informations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2 **APPROBATION – PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2022**

2023-03-082 CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 26 mai 2010 et que le rapport annuel 2022 a été préparé par Michel Bélanger, directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du rapport annuel 2022 et ont pris connaissance de son contenu;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2022 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE ET RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT - REZILIO TECHNOLOGIE INC.**

2023-03-083 CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Saint-Polycarpe d'être en mesure de réagir avec efficacité et pertinence à toute situation d'urgence susceptible de mettre en péril la vie, la santé ou les biens de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire poursuivre avec son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement d'abonnement au portail Rezilio manager reçue de l'entreprise Rezilio Technologie Inc.;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio pour une période de 36 mois;

D'AUTORISER le directeur-général à signer l'offre de renouvellement pour une période de 36 mois.

D'AUTORISER le directeur-général et greffier-trésorier à payer l'entreprise Rezilio Technologie Inc. un montant de 1 658,80 \$ (taxes en sus) pour l'année 2023, 1 725,15 \$ (taxes en sus) pour l'année 2024 et 1 794,16 \$ (taxes en sus) pour l'année 2025, à même le poste budgétaire 02-230-31-670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 PERMISSION DE VOIRIE - PROJET DE CONVERSION DE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU DEL

2023-03-084 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut réduire son empreinte écologique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut prendre un tournant vert;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

Il est résolu unanimement

QUE la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports;

QUE la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

QUE la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 CORRECTION - OCTROI DE CONTRAT - AKIFER, GÉNIE-CONSEIL - ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

2023-03-085 CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-237 pour l'octroi de contrat et l'autorisation de paiement à l'entreprise Akifer, génie-conseil;

CONSIDÉRANT le montant indiqué dans l'offre de service reçue;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier trésorier à payer l'entreprise Akifer, génie-conseil un montant de 21 500 \$ taxes en sus, soit 24 719,63 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-413-00-411;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LES ENTREPRISES AIRSTAR QUÉBEC INC.**

2023-03-086 CONSIDÉRANT QUE des équipements sont nécessaires pour sécuriser les chantiers dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est inscrit au budget triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 et que le budget prévu est de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT les demandes de prix qui ont été faites;

CONSIDÉRANT l'offre du fournisseur "Les entreprises Airstar Québec inc." pour des lumières de scène;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'achat de lumières de scènes de 700W 99K ims, d'un trépied et d'un sac pour sable pour trépied tel qu'indiqué dans l'offre du fournisseur;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer un paiement de 7858,54 \$ taxes incluses, financé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SIGNAL SERVICES INC.**

2023-03-087 CONSIDÉRANT QUE des équipements sont nécessaires pour sécuriser les chantiers dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est inscrit au budget triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 et que le budget prévu est de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT les demandes de prix qui ont été faites;

CONSIDÉRANT l'offre du fournisseur Signal services inc. pour des feux de chantier;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'achat d'un ensemble de feux de chantiers avec batterie tel qu'indiqué dans l'offre du fournisseur;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer un paiement de 8 680,61\$ taxes incluses, financé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **ORDRE DE CHANGEMENT NO 2 - ROBERT DAOUST ET FILS INC. - COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES ET ALIMENTAIRES**

2023-03-088

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public 2018-010-TP;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-586 pour l'octroi du contrat à Robert Daoust et Fils inc. pour la collecte des résidus domestiques et alimentaires;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-04-070 pour l'octroi du contrat pour une année optionnelle pour l'année 2022 pour un montant de 125 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-03-042 pour un ordre de changement pour ce contrat en ajoutant un montant de 59 179,64 \$ taxes incluses pour l'année 2022. Le contrat pour l'année 2022 se lisait donc : 184 179,64 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les factures payées sont d'un montant de 181 906,27 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la section 4, clauses particulières et techniques, articles 4.21-13 à 16 de l'offre de Robert Daoust et Fils inc.;

CONSIDÉRANT l'écart du coût du diesel, un ajustement doit être apporté pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au contrat de payer l'écart selon la formule inscrite au devis;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer un montant de 9 116,53 \$ taxes incluses à Robert Daoust et Fils inc.;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à imputer la dépense à l'année 2022 et aux postes budgétaires suivants : 02-452-30-446 pour matières organiques et 02-451-11-446 pour déchets domestiques. Le coût total payé pour l'année 2022 est donc de 191 022,30 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 **AIDE FINANCIÈRE - CLUB MULTISPORTS VAL-DES-PRÉS**

2023-03-089

CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés est un organisme à but non lucratif ayant l'affiliation d'organisme associé selon la politique de reconnaissance des organismes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les activités de Club multisports Val-des-Prés ont des retombées sur l'initiation des jeunes à différents sports;

CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés offre des prix modiques pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appuyer cet organisme dans ses activités;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'ACCORDER l'utilisation du gymnase de l'École secondaire Soulanges, sans frais, les samedis matins pour la session de printemps du Club multisports Val-des-Prés, d'une valeur de 1 160 \$;

D'ACCORDER l'utilisation des terrains de soccer les mercredis soirs pour la session d'été du Club multisports Val-des-Prés, d'une valeur de 350 \$;

D'ACCORDER l'utilisation des terrains de volleyball les lundis soirs pour la session d'été du Club multisports Val-des-Prés, d'une valeur de 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE**

2023-03-090 CONSIDÉRANT la facturation annuelle de Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 12 922,56 \$ et 2 578,32 \$ taxes en sus;
CONSIDÉRANT QUE les montants sont relatifs aux services obtenus de Réseau Biblio de la Montérégie pour la bibliothèque municipale;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la dépense de 12 922,56 \$ taxes en sus, pour les frais d'association;

D'APPROUVER la dépense de 2 578,32 \$ taxes en sus, pour les frais d'exploitation;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Réseau Biblio de la Montérégie un montant de 12 922,56 \$ taxes en sus, à même le poste budgétaire 02-702-30-494;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Réseau Biblio de la Montérégie un montant de 2 578,32 \$ taxes en sus, à même le poste budgétaire 02-702-30-499;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **DISPOSITION DE BIENS - BIBLIOTHÈQUE**

2023-03-091 CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque procède à l'élagage de documents;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents est jointe à la présente;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la responsable de la bibliothèque et de la vie communautaire à disposer de ces biens, soit par une vente de livres, soit en les offrant à des organismes à but non lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 195-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 659 400 \$ POUR DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE ET TROTTOIR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

2023-03-092 Conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec, le projet de Règlement d'emprunt 195-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 659 400 \$ pour divers travaux de pavage sur le territoire de la Municipalité est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Patrice Schoune à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 193-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 756 400 \$ POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS

2023-03-093 CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler certains véhicules;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 756 400 \$

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 193-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 756 400 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 194-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 950 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE

2023-03-094 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire des travaux de réfection sur le chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 950 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 194-2023 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 950 000 \$ pour les travaux de réfection sur le chemin de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Aucun conseiller ne prend parole.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Le maire débute en faisant un retour sur le projet de réfection et mise aux normes du Centre sportif Soulanges. Il mentionne que les soumissions reçues dépassaient le montant prévu. Le projet sera revu afin de respecter les montants budgétés initialement.

Il poursuit en mentionnant que les travaux pour l'éclairage au DEL débuteront fin avril et il est prévu que les travaux soient terminés fin juin. 54 ont déjà été changés, il en reste 154 à changer.

En lien avec la clinique de sang du mois de janvier 2023, il mentionne que le mois dernier, à l'assemblée de la MRC, il a déposé une motion de félicitations pour le 226^e don de sang de M. Michel Houde. Félicitations de la part de tous les maires de la MRC.

Il souligne ensuite le 101^e anniversaire Mme Mercedes Daoust Charlebois, 22 février 2023.

Il mentionne que les comptes de taxes ont été postés en février dernier. Budget avec des hausses, mais nous sommes confrontés à différentes choses qui nous amènent à une hausse de taxes de 9 % cette année. Il faut composer avec un taux d'inflation, mais également avec des règles qui nous encadrent et qui ne sont plus à jour, qui nous empêchent de procéder comme on le voudrait.

Il conclut en mentionnant qu'un travail est fait au niveau de la fiscalité municipale à la MRC. Les maires et mairesses sont exaspérés et travaillent pour revoir la fiscalité municipale dans son ensemble, revoir les règles applicables pour qu'elles soient d'actualité.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Processus d'évaluation des immeubles;
- Réparation d'asphalte par le propriétaire ou la Municipalité;
- Baisse de la valeur des propriétés au cours des prochaines années;
- Augmentation de taxes en 2024;
- Augmentation des services en lien avec l'augmentation des taxes 2023;
- Projet de construction de garage municipal pour la protection des équipements;
- Coûts de réparation des infrastructures;
- La nécessité de l'aréna compte tenu de l'endettement prévu;
- Apport financier des autres municipalités dans le projet d'aréna.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2023-03-095 À 21 h 14 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*